

Maintien des services postaux—Loi

de timbres commémoratifs. Il faut également tenir compte de la vente de divers articles représentant un montant de 18 millions de dollars et autres revenus.

La Société canadienne des postes peut être rentable et elle peut équilibrer son budget. Si le gouvernement la laissait remplir le mandat qui lui a été donné en 1981, on pourrait avoir un meilleur service et il règnerait les bonnes relations de travail qui existaient au cours des cinq années qui ont précédé 1986.

Cette société a moyen d'augmenter ses recettes. Par exemple, elle a plus de 4 000 camions et bureaux de poste situés à des emplacements de premier choix dans le centre-ville. Pourquoi ne vend-elle pas des espaces publicitaires comme le font d'autres pays? Cela lui rapporterait des millions de dollars et ne le lui coûterait pas un sou parce que l'agence de publicité se chargerait de tous les frais. La Suisse le fait, pourquoi pas la Société canadienne des postes?

On lui a demandé de le faire, et elle a répondu que cela dévaloriserait son image de marque. Quelle est aujourd'hui l'image de marque de la Société canadienne des postes? Elle n'est même pas capable de distribuer le courrier.

[Français]

Donc, monsieur le Président, lorsqu'on dit que la seule façon d'avoir un service postal au Canada c'est de privatiser la Société canadienne des postes, je ne suis certainement pas d'accord, et mes collègues de l'Opposition officielle ne le sont pas non plus.

Je pense que la Société canadienne des postes pourra définitivement être viable, pourra livrer le courrier tel que son mandat et, finalement, pourra avoir de meilleures relations de travail que celles qu'elle a présentement. Nous en avons eu la preuve de 1981 à 1986... monsieur le Président, vous m'indiquez que je n'ai plus de temps, qu'il me reste à peine une minute. C'est dommage parce que j'aurais eu certaines citations à faire du rapport du conciliateur de 1985, l'actuel sous-ministre des Finances, qui avait justement dit de quelle façon il voyait les relations futures de travail entre le gouvernement et la Société canadienne des postes et la façon dont il voyait que les deux, ensemble, auraient pu contribuer à un meilleur service et justement, contribuer à régler les problèmes du déficit.

[Traduction]

Mme Mailly: Monsieur le Président, les contradictions que l'on retrouve dans le discours du député me laissent perplexe. Il a mentionné tout à l'heure que le gouvernement a démontré qu'il n'avait aucune confiance dans la Société en présentant ce projet de loi de retour au travail. Il a affirmé également que la réputation de la Société s'améliorait et que notre initiative tendant à protéger les intérêts de la population allait la ruiner.

Un peu plus tard, il a signalé que lorsqu'on avait proposé aux Postes canadiennes de faire de la publicité sur leurs camions, elles avaient répondu que cela nuirait à leur image de marque. Il a ajouté, de façon fort sarcastique, que cette image était déjà mauvaise, car elles ne pouvaient même pas distribuer le courrier. Ainsi, il s'est demandé pourquoi la Société s'inquiétait de sa réputation. Il s'agit d'une contradiction intéressante.

En outre, il a fait certaines erreurs, semble-t-il, dans son intervention. J'étais adjointe spéciale du président de la Société canadienne des postes en 1982, et je me rappelle fort bien qu'en 1981, on avait confié aux Postes le mandat d'améliorer

la qualité du service, d'établir de meilleures relations de travail et de parvenir à l'autofinancement en cinq ans. Notre gouvernement n'a pas modifié ce mandat. Au contraire, nous avons donné aux Postes canadiennes un délai supplémentaire d'une année, afin de leur permettre d'améliorer le service. Or, les prestations se sont détériorées au lieu de s'améliorer.

Les faits dont se sert le député me laissent perplexe, et je voudrais qu'il me dise pourquoi il y a, semble-t-il des contradictions dans sa façon d'aborder la question. Il paraît si convaincu de ses opinions.

M. Gagliano: Monsieur le Président, à mon avis, la seule contradiction est dans l'esprit de la députée.

J'ai déclaré que le mandat des Postes canadiennes était d'améliorer le service, d'établir de meilleures relations de travail et de réduire le déficit.

La députée a parlé de cinq ans, mais j'ai également précisé que la recommandation n° 10 du rapport de gestion des Postes canadiennes prévoyait qu'il fallait donner à la Société cinq années de plus. On parlait alors de privatiser en 1990 et non de se lancer sur la voie de la privatisation dès 1986, comme le gouvernement a décidé de le faire. Je ne vois là aucune contradiction.

En ce qui a trait à l'image des Postes canadiennes, j'ai précisé comment les Postes canadiennes pourraient accroître leurs recettes sans être privatisées pour autant. La Société pourrait prendre bien des mesures pour augmenter ses recettes sans réduire les services, et j'ai donné l'exemple de la publicité, car il n'y a aucun coût direct en l'occurrence.

Il n'y a là, à mon avis, aucune contradiction, mais la députée semble en voir une. C'est pourquoi j'ai déclaré au départ que la contradiction était dans son esprit.

[Français]

M. Della Noce: Monsieur le Président, j'ai écouté mon honorable collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) et j'aimerais intervenir. Ce n'est pas dans mes habitudes d'intervenir souvent à la Chambre mais, étant donné que c'est un sujet qui m'intéresse tout de même à un haut point, puisque j'ai beaucoup de bureaux de poste dans ma circonscription, j'ai plusieurs personnes qui reçoivent la poste et j'ai aussi beaucoup de plaintes, je désire dire quelques mots.

Hier soir, Radio-Canada présentait à la télévision à tous les Canadiens un reportage sur la Grande-Bretagne qui avait déjà fait le saut. La privatisation faisait peur à tout le monde. Aujourd'hui, on livre 36 millions de lettres par jour en Grande-Bretagne, on les livre six jours par semaine et, 24 heures après on reçoit du courrier de première classe.

J'aimerais demander à mon collègue si le Canada ne serait pas prêt à avoir un service adéquat et la privatisation aiderait à cela, et pourquoi pas. Je dis que je ne suis pas non plus le genre à m'opposer aux syndicats ni un amateur des «scabs»—ces choses-là, je suis totalement contre et je voudrais que ce soit dans les registres. En tant qu'ancien syndicaliste patronal, je n'ai jamais aimé les guerres de sentiers et les guerres, mais je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'à chaque fois que je vais dans les bureaux de poste canadiens, j'aimerais au moins avoir un sourire. Je ne sais pas si quelqu'un ici a déjà eu un sourire. On ne semble pas aimer son travail, on ne semble pas motivé et si quelque chose pouvait nous motiver à avoir au